



L'implantation des services à la population en Île-de-France Une forte progression portée par les micro-entrepreneurs et les commerces de proximité

Entre 2012 et 2017, les points d'accès aux services à la population progressent plus vite en Île-de-France que dans toute autre région. Cette augmentation est portée par les artisans du bâtiment et les taxis, ainsi que par certains commerces. Les opportunités offertes par le régime de l'auto-entrepreneur, puis celui du micro-entrepreneur, sont propices au développement de tels services. Leur progression, plus rapide que celle de la population, renforce ainsi leur densité, notamment sur la partie nord de la métropole du Grand Paris (MGP) et de la grande couronne. Toutefois, si la majorité des communes franciliennes présentent une grande diversité de « services de proximité », il existe des disparités entre la MGP et les territoires de grande couronne, notamment pour les services des gammes « intermédiaire » et « supérieure ».

Céline Calvier, Aurélie Casarotti, Insee Île-de-France

L'offre et l'implantation des services à la population évoluent en fonction de nombreux facteurs. Certains sont liés à la démographie. À titre d'exemple, les établissements scolaires ajustent leurs classes en fonction de l'évolution du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés. De même, le nombre de lits dans les établissements de santé et infrastructures hospitalières tient compte du vieillissement de la population. D'autres facteurs entrent en ligne de compte, comme l'évolution des modes de vie et habitudes de consommation, qui peuvent influencer sur le tissu commercial ou sur les équipements de loisirs et sportifs.

Entre 2012 et 2017, l'évolution comparée des points d'accès aux services à la population proposés dans les différents territoires franciliens peut être analysée à partir d'une palette de 78 services, de « proximité », « intermédiaires » ou « supérieurs » (*Définitions, Source et champ et Données complémentaires*). La région recouvre en effet des zones urbanisées et très denses comptant de nom-

breux services, mais également des territoires moins bien pourvus.

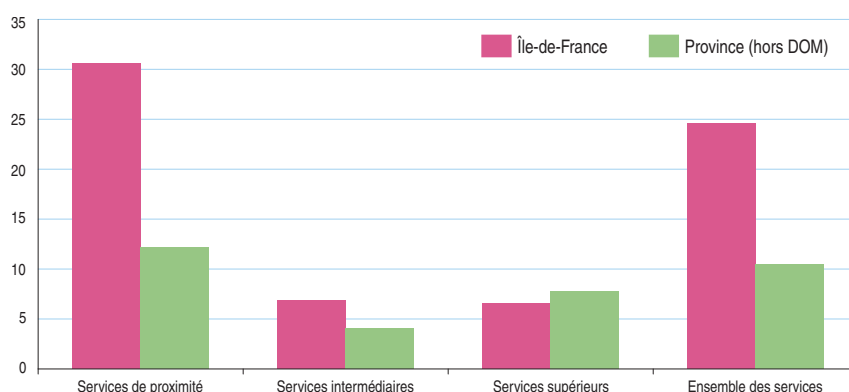
Forte hausse du nombre de points d'accès aux services en Île-de-France

Au cours de la période, leur nombre augmente deux fois plus vite en Île-

de-France que dans les autres régions de France métropolitaine. En 2017, la région accueille le quart des nouvelles implantations de services enregistrées en France métropolitaine depuis 2012. Le nombre de points d'accès passe ainsi de 307 100 à 382 500 en Île-de-France, soit 25 % en plus.

1 Une plus forte progression du nombre d'implantations de services de proximité

Évolution du nombre de points d'accès aux services entre 2012 et 2017, selon la « gamme » (en %)



Source : Insee, base permanente des équipements 2012 et 2017.

Il s'agit de la plus forte augmentation parmi les régions de France métropolitaine, loin devant Auvergne - Rhône-Alpes (+ 12 %). Pourtant, en cinq ans, la population francilienne n'a pas augmenté plus vite que dans les autres régions métropolitaines (+ 2,5 % environ). Par conséquent, en Île-de-France, le nombre de points d'accès aux services a progressé dix fois plus vite que la population, contre quatre fois en province.

Une augmentation portée par les services de proximité

Selon leur logique d'implantation, les services peuvent être regroupés au sein d'une de ces trois « gammes » : proximité, intermédiaire ou supérieure. Ainsi, la gamme de « proximité » regroupe des services présents dans un grand nombre de communes comme les boulangeries, les bureaux de poste ou les médecins généralistes, alors que les services des gammes « intermédiaire » et « supérieure » sont plus rares et dispersés, à l'image des services d'urgences médicales, des magasins spécialisés ou encore des agences de travail temporaire. En Île-de-France, comme pour l'ensemble des régions françaises, les services de proximité sont par nature les plus nombreux (78 % en Île-de-France), tandis que les

services intermédiaires et supérieurs ne représentent respectivement que 17 % et 5 % du total. Entre 2012 et 2017, les services de proximité portent l'essentiel du développement des services dans la région (93 % de l'augmentation). Ils augmentent 2,5 fois plus vite en Île-de-France qu'en province : + 31 % contre + 12 % (figure 1), soit la plus forte progression de toutes les régions de France métropolitaine.

Les services intermédiaires se développent également plus rapidement en Île-de-France qu'en province (+ 7 % contre + 4 %). En revanche, le nombre de points d'accès aux services de la gamme supérieure progresse un peu moins qu'en province (+ 7 % contre + 8 %), essentiellement du fait que la région capitale en est déjà bien dotée.

Davantage d'artisans du bâtiment et de taxis, moins d'équipements sportifs et de loisirs

La forte progression des services de proximité en Île-de-France est en grande partie portée par les activités de la construction et du transport. Les artisans du bâtiment et les taxis représentent ainsi à eux seuls les deux tiers de l'augmentation du nombre de services de proximité en Île-de-France entre 2012 et 2017.

Sous l'effet de la libéralisation des transports de voyageurs, les taxis (y compris les voitures de transport avec chauffeur, VTC) sont passés de 13 100 à 33 100, soit un effectif multiplié par 2,5 entre 2012 et 2017. Cette évolution est beaucoup plus forte qu'en province (respectivement 20 000 taxis supplémentaires contre 4 700). Le développement de cette offre de transport trouve plus facilement sa place dans la région capitale, qui réunit toutes les conditions favorables : forte densité de population, étalement urbain, présence d'aéroports internationaux, nombreux touristes... De même, avec l'impulsion du statut d'auto-entrepreneur (puis de micro-entrepreneur), le nombre d'artisans du bâtiment a fortement augmenté en Île-de-France (+ 36 %), et plus qu'en province (+ 14 %), entre 2012 et 2017. Il s'agit des entreprises générales du bâtiment, des maçons, plâtriers, peintres, menuisiers, charpentiers, serruriers, plombiers, couvreurs, chauffagistes. Les créations d'entreprises du bâtiment sont favorisées par le fort dynamisme de la construction en Île-de-France entre 2015 et 2017.

Dans la gamme de proximité, d'autres services progressent deux fois plus vite en Île-de-France qu'en province : les services de soins de beauté et de coiffure (+ 33 % et + 18 % contre + 16 % et + 9 % en province), ainsi que les agences immobilières (+ 23 % contre + 14 %).

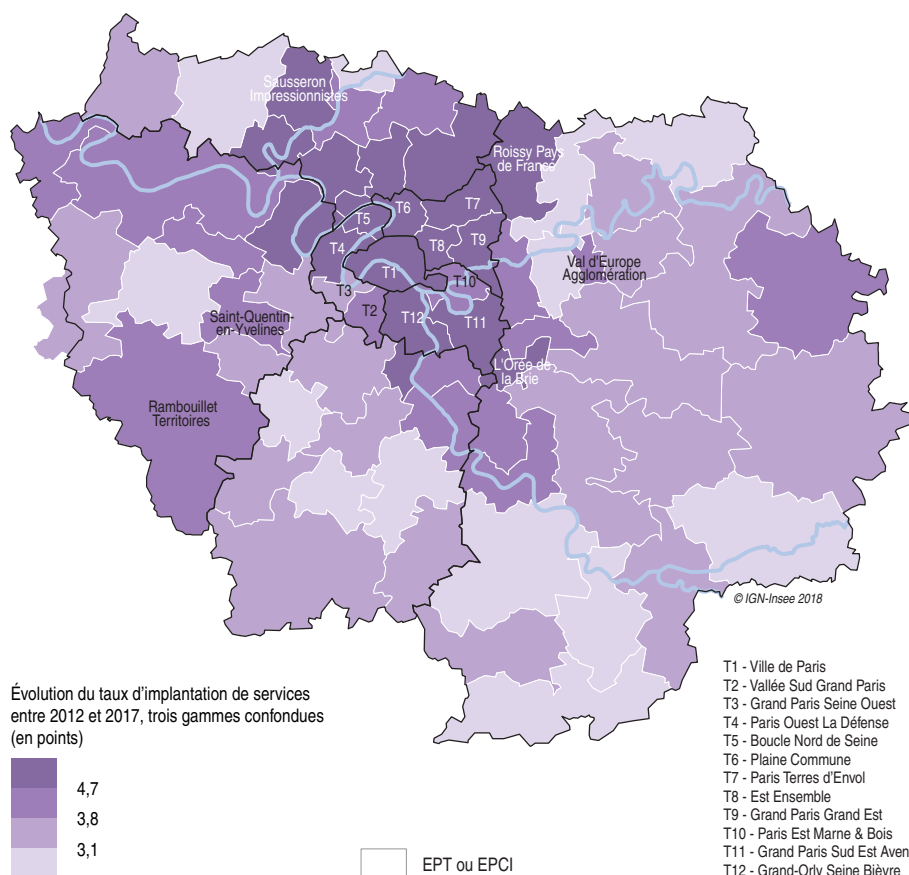
Par ailleurs, en Île-de-France comme en province, le nombre de restaurants est en nette augmentation (+ 21 %). Il en va de même pour les commerces de proximité dont la hausse est plus marquée en Île-de-France qu'en province, notamment les commerces alimentaires : boulangeries (+ 11 % contre + 2 %), boucheries, charcuteries (+ 4 % contre - 3 %).

Parmi les services de proximité liés à la santé, les infirmiers sont également plus nombreux (+ 19 %). En revanche, les effectifs de médecins généralistes sont en repli en Île-de-France (- 5 %, contre - 3 % en province) car la médecine généraliste est devenue moins attractive. Ces médecins s'orientent de plus en plus vers le salariat au détriment de l'activité libérale.

Au sein de la gamme intermédiaire, les points d'accès aux services progressent aussi plus fortement en Île-de-France qu'en province. C'est le cas en particulier pour les écoles de conduite (+ 38 %, contre + 16 % en province) ou certains commerces spécialisés : magasins d'optique (+ 20 %), magasins de vêtements (+ 7 %), magasins d'articles de sports et de loisirs (+ 13 % contre + 3 %), horlogeries, bijouteries (+ 8 % contre 0 %) ou magasins de chaussures (+ 4 % contre - 2 %).

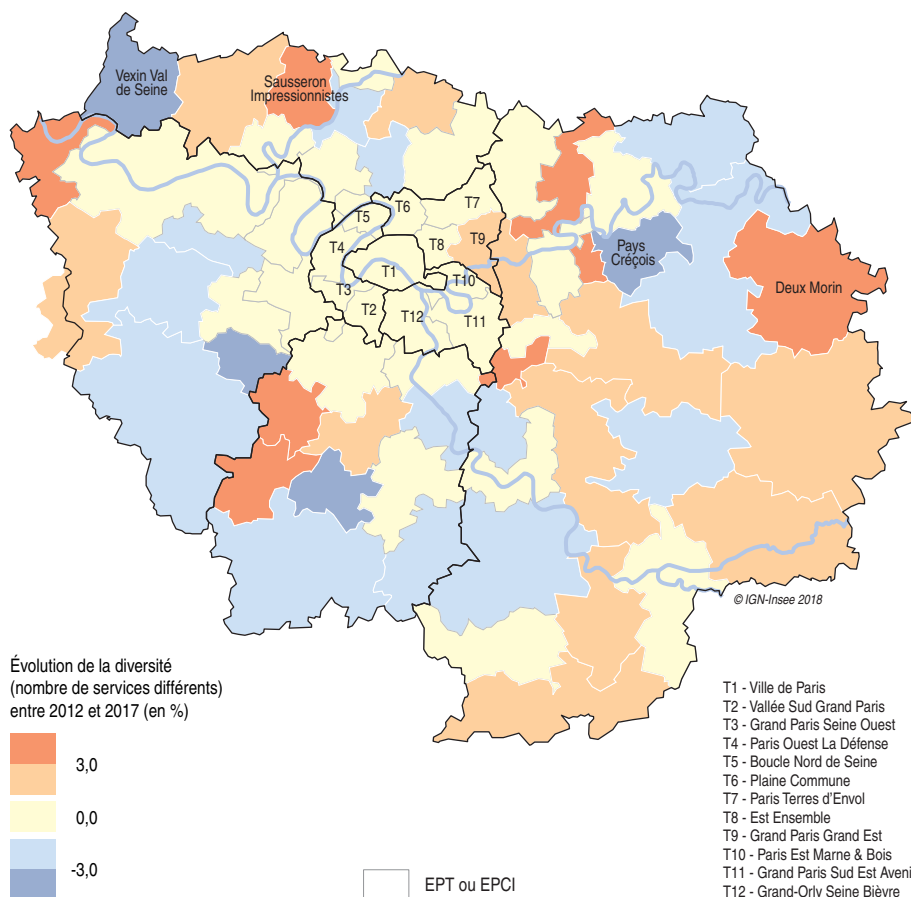
Dans le domaine de la santé, les installations de sages-femmes se sont nettement

2 Un taux d'implantation de services en forte augmentation au nord de l'Île-de-France



Source : Insee, base permanente des équipements 2012 et 2017.

3 Diversité des services : les plus fortes évolutions aux franges de la région



Source : Insee, base permanente des équipements 2012 et 2017.

accrues (+ 75 % contre + 58 % en province), en particulier en ville. Cette profession s'est développée ces dernières années pour pallier la diminution annoncée de médecins gynécologues. À cette occasion, le champ de compétence des sages-femmes s'est élargi pour améliorer la prise en charge de la périnatalité.

Au sein de la gamme supérieure enfin, les commerces sont plus nombreux, notamment les parfumeries qui progressent plus en Île-de-France qu'en province (+ 33 % contre + 12 %).

En ce qui concerne la santé, le nombre d'établissements de santé franciliens a tendance à se réduire, comme au niveau national. La population dispose cependant d'une offre plus large de certains professionnels de santé tels que les psychomotriciens et les audio-prothésistes.

En revanche, quelle que soit la gamme, les équipements sportifs et de loisirs évoluent à la baisse en Île-de-France, contrairement à la province. Le coût du foncier, particulièrement élevé dans la région, ainsi que les coûts croissants de l'entretien de ces équipements peuvent représenter une lourde charge pour les collectivités locales. Ainsi, le nombre de terrains de grands jeux (service de proximité) recule de 15 % tandis que la baisse n'est que de 3 % en province.

Il en est de même, parmi les services de la gamme intermédiaire, pour les stades d'athlétisme (- 7 % contre + 2 %) et les équipements dédiés au roller, skate, vélo bicross ou freestyle (- 15 % contre - 4 %). Les parcours sportifs et de santé (service de la gamme supérieure) sont en hausse mais moins qu'en province (+ 1 % en Île-de-France contre + 12 %).

Un taux d'implantation de services plus élevé dans toutes les intercommunalités franciliennes

Le taux d'implantation de services, c'est-à-dire le nombre de points d'accès rapporté au nombre d'habitants, illustre la disponibilité globale de services proposés aux résidents. Il se renforce entre 2012 et 2017 dans toutes les intercommunalités d'Île-de-France (figure 2), surtout grâce à la gamme de proximité. En cinq ans, le nombre de services de proximité pour 1 000 habitants gagne 5,3 points (passant de 19,4 pour 1 000 à 24,8 pour 1 000). L'augmentation du taux d'implantation est notable dans les territoires du nord de l'Île-de-France, situés dans la MGP ou hors MGP : Est Ensemble (+ 10,7 points), Plaine Commune (+ 9,5 points), Paris Terres d'Envol (+ 8,5 points), communauté d'agglomération (CA) Roissy

Pays de France (+ 7,4 points), Grand Paris Grand Est (+ 7,3 points), Boucle Nord de Seine (+ 6,9 points), Paris (+ 6,8 points), communauté de communes (CC) Sausseron Impressionnistes (+ 5,5 points).

Le taux d'implantation se renforce également, dans une moindre mesure, au sud-est de la MGP : Grand-Orly Seine Bièvre et Grand Paris Sud Est Avenir.

Dans la région, le taux d'implantation est relativement stable pour la gamme de services intermédiaire (5,3 pour 1 000 en 2017) et pour la gamme supérieure (1,6 pour 1 000 en 2017). Cependant, quelques territoires se démarquent. Dans la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines, la gamme intermédiaire progresse deux fois plus que la moyenne régionale (+ 0,5 point d'évolution contre + 0,2 point pour l'Île-de-France). Certains territoires renforcent leur taux d'implantation d'au moins 0,2 point dans la gamme supérieure : c'est le cas de la CA Val de la Brie, la CA Rambouillet Territoires, Paris et Paris Ouest La Défense.

Des évolutions disparates en matière de diversité des services

Une présence accrue de services n'implique pas nécessairement une diversification. Des services déjà présents peuvent augmenter en nombre. Du point de vue de la palette de services présents, la région possède une offre de services diversifiée. En effet, en 2017, la moitié des intercommunalités franciliennes proposent plus de 94 % des 78 services sur lesquels porte l'observation (contre 74 % pour les intercommunalités de province). Tous les territoires (EPCI et EPT) franciliens sont dotés de l'ensemble des services de proximité (100 % de diversité) et, en moyenne, de 95 % des services intermédiaires et de 72 % des services supérieurs. Cependant, la situation est contrastée, notamment en matière de services supérieurs. En effet, la moitié des intercommunalités franciliennes disposent de moins de 40 % des services de la gamme supérieure. Il s'agit le plus souvent de territoires peu denses.

Dans les EPCI de grande couronne (figure 3), situés aux franges de la région, les services se sont diversifiés, sans atteindre pour autant le niveau de la MGP. C'est le cas notamment de la CC Sausseron Impressionnistes dans le Val-d'Oise, dotée d'une plus grande variété de services intermédiaires et supérieurs. Par exemple, en 2017, deux vétérinaires exercent sur le territoire alors qu'il n'y en avait aucun en 2012.

Quelques EPCI de grande couronne perdent en diversité de services, notamment la CC du Vexin-Val de Seine (- 5,1 %) ou encore la CC du Pays Créçois (- 6,6 %) qui a par exemple perdu en cinq ans quatre horlogeries-

4 Plus de pôles de services en cinq ans

Évolution de la proportion de communes « pôles de services » entre 2012 et 2017 (en %)

	Proportion de communes qui sont pôles de services...					
	de proximité		intermédiaires		supérieurs	
	2012	2017	2012	2017	2012	2017
Paris (en arrondissements)	100,0	100,0	100,0	100,0	95,0	95,0
Seine-et-Marne	37,6	39,6	12,2	12,2	2,5	3,1
Yvelines	51,1	54,2	26,7	27,5	9,2	8,4
Essonne	62,8	62,8	28,6	30,6	11,7	11,2
Hauts-de-Seine	97,2	97,2	97,2	97,2	75,0	80,6
Seine-Saint-Denis	100,0	100,0	87,5	90,0	62,5	60,0
Val-de-Marne	100,0	100,0	89,4	91,5	42,6	48,9
Val d'Oise	54,6	55,7	24,3	25,4	9,7	8,1
Métropole du Grand Paris	99,3	99,3	92,7	94,0	64,0	66,7
Hors MGP	47,4	49,1	19,7	20,4	6,4	6,1
Île-de-France	53,4	54,9	28,2	28,9	13,0	13,1
Province	27,6	28,3	7,5	7,7	1,6	1,6

Source : Insee, base permanente des équipements 2012 et 2017.

Source et champ

La **base permanente des équipements (BPE)**, gérée par l'Insee, rassemble des données sur les équipements et services à la population, localisés à un niveau géographique fin. Elle porte sur plus de 180 types de services, couvrant sept grands domaines : services aux particuliers ; commerces ; enseignement ; santé-social ; transports et déplacements ; sports, loisirs et culture ; tourisme.

Les données de la BPE ne permettent pas toujours des comparaisons dans le temps, la définition des services ou la source de données utilisée pouvant évoluer. Les 78 types de services retenus pour cette étude sont ceux pour lesquels les données sont comparables entre 2012 et 2017 et qui appartiennent à l'une des trois gammes de services.

Définitions

Les **gammes de services** réunissent des services qui présentent des logiques d'implantation voisines, en ce sens qu'ils sont souvent présents simultanément au sein des communes. La gamme dite « de proximité » regroupe des services présents dans le plus grand nombre de communes (artisans du bâtiment, boulangeries, médecins généralistes, etc.). Les services des gammes « intermédiaire » et « supérieure » sont présents dans un moins grand nombre de communes. Ils comprennent, par exemple, pour la gamme intermédiaire, les banques ou les laboratoires d'analyses médicales et, pour la gamme supérieure, les hypermarchés ou les services d'urgences médicales. Parmi les 78 types de services retenus dans le champ de cette étude, 24 appartiennent à la gamme de proximité, 25 à la gamme intermédiaire et 29 à la gamme supérieure.

Une commune est considérée comme **pôle de services** pour une gamme donnée si elle possède au moins la moitié des services de la gamme. Par exemple, si une commune possède 16 des 29 services de la gamme supérieure, c'est un pôle de services supérieurs. Une même commune peut être considérée comme un pôle de plusieurs gammes. Ainsi, Paris est à la fois un pôle supérieur, intermédiaire et de proximité, car elle atteint le seuil de la moitié des services pour toutes les gammes.

bijouteries, un hypermarché ou encore un ophtalmologue.

Une plus grande part de communes franciliennes sont « pôles de services » entre 2012 et 2017

Les communes offrant une diversité importante de services à leur population forment des « pôles de services ».

En Île-de-France en 2017, 55 % des communes sont des pôles de services de proximité, 29 % des pôles de services intermédiaires et 13 % des pôles de services supérieurs (figure 4). Elles le sont plus souvent que les communes de province, qui sont respectivement 28 %, 8 % et 2 % à être pôles de services dans ces trois gammes.

Au niveau régional, il existe une forte disparité entre la MGP et la grande couronne : la part des communes qui sont pôles de services supérieurs est dix fois plus élevée au sein de la MGP (66 % contre 6 %). La quasi-totalité des communes de la MGP sont pôles de services de proximité en 2017 comme en 2012.

La grande couronne gagne de nouveaux pôles de proximité : dix pôles pour la Seine-et-Marne, notamment Réau, huit pôles pour les Yvelines, notamment Gazeran, et deux pôles pour le Val-d'Oise, notamment Seugy. La MGP gagne aussi huit pôles de services intermédiaires. En Seine-et-Marne, les communes de Magny-le-Hongre et Rozay-en-Brie deviennent pôles de services intermédiaires. C'est aussi le cas de Roissy-en-France dans le Val-d'Oise, Marolles-en-Brie dans le Val-de-Marne, Buc et Gargenville dans les Yvelines et Fleury-Merogis et Wissous en Essonne.

Quant au nombre de pôles de services supérieurs, il diminue dans le Val-d'Oise et augmente dans les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et, dans une moindre mesure, en Seine-et-Marne. Par exemple, quatre communes du Val-d'Oise qui étaient pôles de services supérieurs en 2012 ne le sont plus en 2017. C'est le cas notamment de Franconville, qui a perdu un commerce spécialisé et des professionnels de la santé. ■

Insee Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :

Marie-Christine Parent

Rédactrice en chef :

Dalila de Oliveira

Crédits photos :

Phovoir et Denis Sutton/RATP

ISSN 2416-8149

© Insee 2018

Pour en savoir plus

- Châtel F., Reynard R., « En cinq ans, davantage de services à la population dans les grandes villes », *Insee Focus* n° 125, septembre 2018.